

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020 COMPTE RENDU

Le conseil s'est réuni en mairie le jeudi 25 juin à 20h00 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 19 au 26 juin 2020.

20-2-1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation des séances du 27 mai 2020

Finances 20-2-2 Compte de gestion du trésorier principal 20-2-3 Compte administratif 2019 20-2-4 Affectation du résultat comptable de l'exercice 2019 20-2-5 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 20-2-6 Remboursement de frais Administration Générale 20-2-7 Délégation du conseil municipal au Maire 20-2-8 Maison de retraite – Désignation des représentants Intercommunalité 20-2-9 Mission Emploi Lys Tourcoing - Désignation des représentants 20-2-10 SIVU RAM – Désignation des membres au conseil d'administration 20-2-11 Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs (SIGAL) - Désignation des membres du conseil d'administration 20-2-12 SIVOM Alliances Nord-Ouest- Désignation des représentants 20-2-13 SIVOM Alliances Nord Ouest - Etude du retrait de la ville du SIVOM Alliances Nord-Ouest Affaires juridiques 20-2-14 Acquisition d'un immeuble 1368 avenue du Général de Gaulle - Parcelles cadastrées Bl n° 52, 53, 54, 55 20-2-15 Acquisition d'un immeuble sis 26 rue de la poste - Parcelles cadastrées section BV n°100 et 101 Ressources Humaines 20-2-16 Régime indemnitaire des élus locaux 20-2-17 Avantages en nature - Remise gracieuse 20-2-18 Avantages en nature - Attribution 20-2-19 Tableau indicatif des emplois communaux - Modification 20-2-20 Télétravail - Poursuite du dispositif

Santé

20-2-21 Crise sanitaire COVID19 – Subvention au CHU

Vie économique

- 20-2-22 Crise sanitaire COVID 19 Exonération des droits d'occupation du domaine public communal
- 20-2-23 Location de l'immeuble 8 rue du Bosquiel à un usage commercial Travaux pris en charge par le locataire Autorisation de signature de convention

Restauration municipale

20-2-24 Tarifs - Modification

<u>Culture</u>

- 20-2-25 Tarifs de l'école de musique
- 20-2-26 Convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique

Vie Associative

20-2-27 Ludothèque Ludo Loisirs - Subvention exceptionnelle

Développement durable

20-2-28 Prime municipale à l'achat de vélo - Signature

Famille

20-2-29 Maison de l'enfance – Modification du projet d'établissement

Finances

20-2-30 Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 1 – Exercice 2020

Présents: M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Bernard CAUDAL, , Mme Annie HUS, Mme Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

Absent excusé (ayant donné pouvoir) : M. Bernard JEAN-BAPTISTE (à M. Pierre ZIMMERMANN)

Délibération n°20-2-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation de la séance du 27 mai 2020

- ✓ M. Pierre DELZENNE est désigné comme secrétaire de la séance.
- ✓ Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°20-2-2- Finances - Compte de gestion du trésorier principal

- ✓ Il s'agit de la restitution des comptes du comptable public pour l'année 2019 qui sont soumis au vote du conseil municipal.
- ✓ La délibération fait l'objet de 5 abstentions : MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens, M. André Hibon et Mme Hélène Robert.
- ✓ Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°20-2-3- Finances - Compte administratif 2019

- ✓ Il s'agit de la restitution des comptes de l'ordonnateur pour l'année 2019 qui sont soumis au vote du conseil municipal.
- ✓ M. le Maire ne participe pas au vote du compte administratif.
- ✓ La délibération fait l'objet de 5 abstentions : MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens, M. André Hibon et Mme Hélène Robert.
- ✓ Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°20-2-4- Finances - Affectation du résultat comptable de l'exercice 2019

- ✓ Il s'agit d'affecter le résultat 2019 au budget primitif 2020.
- ✓ La délibération fait l'objet de 5 abstentions : MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens, M. André Hibon et Mme Hélène Robert.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°20-2-5- Finances - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020

✓ Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la Préfecture du Nord a formulé une remarque sur les taux d'imposition des taxes directes locales votés lors du conseil municipal de décembre 2019 qu'il convient de modifier et qui sont repris dans le tableau ci-dessous.

TAXES	TAUX 2020
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	23,99 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	50.45 %

- ✓ La délibération fait l'objet de 5 abstentions : MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens, M. André Hibon et Mme Hélène Robert.
- ✓ Les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°20-2-6- Finances - Remboursement de frais

- ✓ Il convient d'accorder un mandat spécial à :
 - M. Patrick Delebarre, Maire pour l'achat annuel d'une licence d'accès à Zoom pour un montant approximatif de 168 € TTC.
 - O Mme Juliette de Barolet, Adjointe au Maire, qui a engagé à la demande de la mairie des frais pour l'acquisition de la licence d'accès à Zoom du 26 mars au 25 août 2020, pour un montant de 83.95 € TTC,
 - M. Nicolas Vandenbussche, directeur général des services, pour le renouvellement du transfert des noms de domaine du Musée pour un montant de 133.79 € TTC et pour l'achat de thermomètres pour 336.75 € TTC.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20-2-7- Administration Générale - Délégation du conseil municipal au Maire

- Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal, lors de sa séance du 27 mai 2020, a délégué au Maire l'ensemble des attributions autorisées à l'article du CGCT pour la durée du mandat.
- ✓ Il convient néanmoins d'apporter une précision à l'article 25 sur les conditions permettant à M. le Maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité. Elle annule et remplace la délibération votée n° 20-1-8 du 27 mai 2020.

✓

Délibération n°20-2-8- Administration Générale - Maison de retraite - Désignation des représentants

- Il convient de procéder au renouvellement de la désignation des deux représentants du conseil municipal qui siégeront au conseil d'administration de la maison de retraite.
- ✓ Mmes Ducatteau et Derville sont proposées pour représenter la commune.
- ✓ La délibération fait l'objet de l'abstention de M. Dominique Freté.
- Mmes Ducatteau et Derville sont élues à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix) pour siéger au sein du conseil d'administration de cet établissement public.

Délibération n°20-2-9- Intercommunalité - Mission Emploi Lys Tourcoing - Désignation des représentants

- ✓ Il convient de procéder à la désignation au sein du conseil municipal du représentant titulaire et du représentant suppléant qui siégeront au conseil d'administration de la mission emploi Lys Tourcoing.
- ✓ Mme Annie HUS en tant que membre titulaire et M. Patrick Delebarre en tant que membre suppléant sont proposés pour représenter la commune.
- ✓ La délibération fait l'objet de 5 abstentions : MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens, M. André Hibon et Mme Hélène Robert.
- ✓ Mme Annie HUS et M. P. Delebarre sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix) pour siéger au sein du conseil d'administration de cette association.

Délibération n°20-2-10- Intercommunalité - SIVU RAM - Désignation des membres au conseil d'administration

- ✓ Il convient de procéder à la désignation au sein du conseil municipal des deux représentants titulaires et du représentant suppléant qui siégeront au comité syndical du SIVU RAM.
- ✓ Mmes Anne-Catherine Derville et Aurélie Desquenne, en tant que membres titulaires et Mme Audrey DASSONNEVILLE en tant que membre suppléante sont proposées pour représenter la commune
- ✓ La délibération fait l'objet de 5 abstentions : MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens, M. André Hibon et Mme Hélène Robert.
- Mmes Anne-Catherine Derville, Aurélie Desquenne et Audrey Dassonneville sont élues à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix) pour siéger au sein de ce syndicat.

<u>Délibération n°20-2-11 Intercommunalité - Syndicat Intercommunal pour la Gestion de l'Aérodrome de Loisirs (SIGAL) –</u> Désignation des membres du conseil d'administration

- Il convient de procéder au renouvellement de la désignation des 4 membres du conseil municipal qui siégeront au comité Syndical du SIGAL;
- ✓ M. Patrick Delebarre, Maire, Mme Marie-Paule Lepers, M. Martin Lepoutre, Mme Nathalie Herbaux, conseillers municipaux délégués sont proposés pour représenter la commune.
- ✓ La délibération fait l'objet de 5 abstentions : MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens, M. André Hibon et Mme Hélène Robert.
- ✓ M. Patrick Delebarre, Mme Marie-Paule Lepers, M. Martine Lepoutre et Mme Nathalie Herbaux sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix) pour siéger au sein de ce syndicat.

Délibération n°20-2-12- Intercommunalité- SIVOM Alliances Nord-Ouest- Désignation des représentants

- ✓ Il convient de procéder à la désignation au sein du conseil municipal des deux représentants titulaires et des deux représentants suppléants qui siégeront au comité syndical du SIVOM.
- ✓ M. Patrick Delebarre et M. Bernard Jean Baptiste, membres titulaires et M. Pierre Zimmermann et Mme Annie HUS, membres suppléants sont proposés pour représenter la commune.
- ✓ La délibération fait l'objet de 5 abstentions : MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens, M. André Hibon et Mme Hélène Robert.
- MM. Patrick Delebarre, Bernard Jean-Baptiste, Pierre Zimmermann et Mme Annie Hus sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés (28 voix) pour siéger au sein de ce syndicat.

<u>Délibération n°20-2-13- Intercommunalité - SIVOM Alliances Nord Ouest – Etude du retrait de la ville du SIVOM Alliances</u> Nord-Ouest

Depuis son adhésion au SIVOM Alliance Nord Ouest en 2010, le syndicat n'exerce plus la compétence, objet de l'adhésion initiale de la ville.

Par ailleurs, le schéma de mutualisation mis en place entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres a également renforcé la complémentarité des villes en rationnalisant et optimisant l'action publique.

Enfin, le SIVOM Alliances Nord-Ouest n'a pas initié ou prévu de nouveaux projets en commun qui pourraient justifier la poursuite de notre adhésion.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Maire à étudier le retrait de la ville du SIVOM Alliance Nord-Ouest et à se rapprocher du Président du SIVOM et de M. le Préfet du Nord afin de définir les modalités de ce retrait s'il se confirmait.

✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération n°20-2-14- Affaires Juridiques - Acquisition d'un immeuble 1368 avenue du Général de Gaulle – Parcelles cadastrées Bl n° 52, 53, 54, 55</u>

- ✓ Il s'agit de décider l'acquisition de l'immeuble sis au 1368 avenue du Général de Gaulle moyennant un prix fixé à 550 000 € ainsi que le paiement des frais inhérents.
- ✓ La délibération fait l'objet de
 - o 2 abstentions : M. André Hibon et Mme Hélène Robert
 - o 3 votes contre: MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens
 - est adoptée à la majorité (28 voix)

<u>Délibération n°20-2-15- Affaires Juridiques - Acquisition d'un immeuble sis 26 rue de la poste - Parcelles cadastrées section BV n°100 et 101</u>

- ✓ Il s'agit de décider l'acquisition de l'immeuble sis au 26 rue de la Poste moyennant un prix fixé à 525 000 € ainsi que le paiement des frais inhérents.
- ✓ La délibération fait l'objet de
 - o 2 abstentions : M. André Hibon et Mme Hélène Robert
 - o 3 votes contre: MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens
 - o est adoptée à la majorité (28 voix)

Délibération n°20-2-16- Ressources Humaines - Régime indemnitaire des élus locaux

- ✓ Il s'agit de fixer les indemnités de fonctions des maire, adjoints et conseillers municipaux.
- ✓ La délibération fait l'objet de
 - o 2 abstentions : M. André Hibon et Mme Hélène Robert
 - 3 votes contre: MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens
 - o est adoptée à la majorité (28 voix)

<u>Délibération n°20-2-17- Ressources Humaines - Avantages en nature – Remise gracieuse</u> <u>Délibération n°20-2-18- Ressources Humaines - Avantages en nature – Attribution</u>

- ✓ En 2005, le comité technique a considéré que les agents des services généraux travaillant en journée continue par nécessité de service pouvaient bénéficier de repas gratuits dans le cadre du déjeuner.
- ✓ La décision d'accorder cet avantage en nature aux agents aurait dû être officialisée par une délibération qui est soumise au vote des conseillers municipaux pour régularisation.
- ✓ Par ailleurs, pour les écritures comptables, la collectivité devra émettre des titres de recette à l'encontre des agents bénéficiaires pour les montants perçus depuis juillet 2017 pour lesquels il est proposé d'accorder une remise gracieuse.
- ✓ Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Délibération n°20-2-19- Ressources Humaines - Tableau indicatif des emplois communaux - Modification

- Pour répondre à l'évolution des besoins de notre collectivité, il est indispensable d'adapter les effectifs et de modifier les grades en fonction des nouveaux cadres d'emplois.
- La délibération fait l'objet de 5 abstentions : MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens, M. André Hibon et Mme Hélène Robert et est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Délibération n°20-2-20- Ressources Humaines - Télétravail - Poursuite du dispositif

- ✓ Après une expérimentation d'un an qui s'est avérée concluante, la commune souhaite mettre en place le télétravail de façon pérenne suivant les critères règlementaires.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20-2-21- Santé - Crise sanitaire COVID19 - Subvention au CHU

✓ Durant la période de crise sanitaire, l'ensemble des personnels du Centre Hospitalier Universitaire de Lille, ainsi que des établissements partenaires dans le territoire, ont été mobilisés par la gestion de la crise épidémique du COVID-19. Afin de les soutenir dans cette situation inédite, le CHU de Lille a lancé une opération de financement participatif en s'appuyant sur l'expérience de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Les fonds collectés contribueront au financement de l'équipement médical des chambres de l'Hôpital Calmette.

Il est proposé de s'associer à cette démarche et d'allouer une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au CHU de

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération n°20-2-22- Vie économique - Crise sanitaire COVID 19 – Exonération des droits d'occupation du domaine public communal</u>

- L'épidémie de Covid 19 a conduit les autorités de nombreux pays à confiner leur population provoquant un arrêt brutal et massif d'activités et en corollaire une crise économique et financière généralisée.
 Dès le début du confinement, la Ville de Bondues a pris l'initiative de suspendre les redevances versées par les acteurs économiques occupant des biens communaux et il est proposé de les aider en les exonérant pendant les trois mois correspondant en tout ou partie à la durée de confinement des redevances d'occupation du domaine public. Cette exonération concerne les terrasses, le marché et les emplacement de parking. Elle représente un montant estimé de 2392,68 € pour la période considérée.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Délibération n°20-2-23- Vie économique - Location de l'immeuble 8 rue du Bosquiel à un usage commercial - Travaux</u> pris en charge par le locataire - Autorisation de signature de convention

- ✓ La commune est propriétaire de l'immeuble sis 8 rue du Bosquiel destiné à un usage commercial qui sera exploité par la SARL Episens, les gérantes ouvriront une épicerie éco-responsable.
 - Afin d'éviter des travaux inutiles qui auraient généré des dépenses superflues et allonger les délais de livraison de la surface commerciale, il a été convenu que la ville intégrerait dans ses dépenses les travaux qu'elle réaliserait pour le compte de la SARL « Episens ». Ces prestations ont fait l'objet d'une liste exhaustive arrêtée entre les parties.
- ✓ Le conseil municipal autorise M. le Maire à l'unanimité à signer la convention fixant les modalités de la participation financière de la SARL Episens pour ces travaux.

<u>Délibération n°20-2-24- Restauration municipale - Tarifs - Modification</u>

- Suite à la crise sanitaire, il est proposé de ne pas appliquer de nouveaux tarifs pour la rentrée 2020/2021 qui resteront identiques jusqu'au
 - o 7 juillet 2021 pour les repas servis dans le cadre des scolaires et des centres de loisirs,
 - o 1^{er} septembre 2021 pour les repas du personnel et des enseignants, les repas à domicile, des aînés et des personnes extérieures.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20-2-25- Culture - Tarifs de l'école de musique

- ✓ Il s'agit d'entériner la grille tarifaire pour l'année scolaire 2020-2021 qui reste inchangée. En raison de la crise sanitaire traversée, la continuité du suivi pédagogique des cours de l'école de musique n'ayant pu être assurée qu'à distance, il est proposé d'offrir une compensation pécuniaire aux familles des élèves inscrits durant l'année 2019-2020. Ainsi, les élèves qui se réinscriront pour l'année scolaire 2020-2021 bénéficieront de la gratuité des frais d'inscription (soit 35€). Les familles dont les enfants ne se réinscriront pas se verront rembourser d'un montant de 35€.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20-2-26- Culture - Convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique

✓ Il s'agit de reconduire la convention avec la SEAM autorisant l'école de musique à photocopier les partitions d'œuvres musicales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20-2-27- Vie associative - Ludothèque Ludo Loisirs - Subvention exceptionnelle

- ✓ Il est proposé d'octroyer à la Ludothèque Ludo Loisirs une subvention complémentaire de 10 000€ pour lui permettre de poursuivre ses activités dans de bonnes conditions et en particulier d'employer une personne qui en plus du soutien apporté par des bénévoles, assurera la permanence et la continuité de cette activité très appréciée et en plein développement (accueil, gestion des jeux, préparation et tenue des ateliers...).
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20-2-28- Développement durable - Prime municipale à l'achat de vélo - Signature

- ✓ Au titre de sa politique de lutte contre le changement climatique et en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, la Ville de Bondues souhaite favoriser les modes de déplacements alternatifs au véhicule individuel motorisé, notamment le vélo. Afin d'encourager les Bonduois à utiliser leur vélo dans leurs déplacements quotidiens, elle souhaite mettre en place une aide à l'achat de vélo.
 - Le montant de cette aide est fixé à 25% du prix TTC du vélo, avec un plafond de 300 euros pour les vélos à assistance électrique et les vélos cargos (véhicule terrestre à deux ou trois roues dérivé de la bicyclette conçu pour le transport de fret volumineux ou des personnes) et un plafond de 100 € pour les autres types de vélos. Une seule aide à l'achat par foyer pourra être octroyée et cela pour une période de trois ans.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20-2-29- Famille - Maison de l'enfance - Modification du règlement intérieur

- ✓ Il convient d'apporter quelques modifications au règlement intérieur de la maison de l'enfance afin de tenir compte des changements opérés par la CAF dans les barèmes de participation des familles.
- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°20-2-30- Finances - Décision modificative par voie d'autorisation spéciale n° 1 - Exercice 2020

- ✓ Il s'agit de décider la modification de crédits ouverts au budget de l'exercice.
- ✓ La délibération fait l'objet de 5 abstentions : MM. Dominique Freté, Nicolas Carlin, Mme Laura Naessens, M. André Hibon et Mme Hélène Robert et est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

L'ensemble de ces délibérations est consultable pendant les heures d'ouverture de la mairie au service du Secrétariat Général.

